



Université de Tours – EureK – Newsletter N° 3 – Septembre 2017

CCE et mobilités européennes en éducation et formation : quels processus de valorisation et de validation ?

Depuis les premiers pas du programme Erasmus, en 1987, les mobilités européennes ont très largement contribué au développement du sentiment d'appartenance¹ à l'Union Européenne (UE) parmi ses résidents. Puis, à partir de 1999, elles sont devenues l'un des moyens d'une stratégie politique initiée par le processus de Bologne, qui vise la convergence des systèmes de certification en Europe. Amorcée dans l'enseignement supérieur *via* le dispositif LMD et ses ECTS², cette politique s'est poursuivie avec l'ECVET³ dont la recommandation de 2009 ouvre un espace pour la mise en œuvre, à titre expérimental, de « mobilités certifiantes » dans le secteur de la formation professionnelle. Autrement dit, depuis 2009, les parcours de mobilité accompagnés dans les organismes de formation peuvent, en plus de constituer des périodes de professionnalisation et de favoriser l'acquisition de compétences par l'immersion dans des milieux culturels et professionnels inédits, être l'occasion de valider tout ou partie d'une certification.

En devenant l'un des instruments de la politique européenne visant le rapprochement et la transparence des certifications, les mobilités transnationales constituent donc un terrain d'étude propice à l'analyse des pratiques et usages faits du Cadre Européen des Compétences Clés (CCE) ainsi que du Cadre Européen des Certifications (CEC). En effet, les opérateurs (organismes de formation, centres de formation par alternance (CFA), Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)...) doivent pour valoriser, évaluer et/ou valider les acquis de la mobilité de leurs apprenants, dépasser le modèle classique fondant les référentiels qui ne prend généralement en compte que les compétences portant sur l'exercice d'un métier. Selon cette

¹ Voir notamment le communiqué de presse de la Commission Européenne du 22 septembre 2014, intitulé : « L'étude d'impact d'Erasmus confirme que le programme d'échange d'étudiants de l'UE favorise l'employabilité et la mobilité professionnelle ». Lien : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-1025_fr.htm.

² Le système LMD pour « Licence, Master, Doctorat » vise le rapprochement des systèmes de certifications de l'enseignement supérieur. La déclaration de Bologne (1999) instaure notamment un système œuvrant à la mise en place de crédits transférables entre établissements, appelés ECTS pour *European Credit Transfer System*.

³ Pour *European Credit System for Vocational Education and Training*, soit en français, « système européen d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels ». Dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2009, « ECVET est présenté comme fournissant un cadre méthodologique commun visant à la mobilité transnationale et facilitant le transfert des crédits d'apprentissage d'un système de certification à l'autre » (Caillaud, 2013, p. 41).

perspective, le modèle des « compétences transverses » promu par le CCE semble ouvrir des perspectives qui méritent attention et examen.

En premier lieu, ce modèle développe une conception de la compétence apparaissant adaptée à la singularité des acquis résultant de l'expérience de l'ailleurs. Nous pensons notamment aux compétences interculturelles et sociales acquises par l'immersion dans des milieux cosmopolites et/ou lointains. De ce point de vue, le CCE peut être considéré comme un outil permettant d'accompagner l'instruction d'un Europass ou la constitution d'un supplément au diplôme. Ces différents éléments nous ont conduit à nous intéresser, dans le cadre des expérimentations Eure.K, aux pratiques de mobilité en éducation et formation dans plusieurs Centres de Formation par Alternance (CFA) et Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) en France. Deux recherches-actions ont ainsi été proposées par l'Université de Tours dans le cadre du consortium Eure.K : une recherche-action portant sur les mobilités professionnalisantes et/ou certifiantes dans les CFA et qui vise l'étude des usages du CCE dans les pratiques d'accompagnement des parcours d'apprentissages ; une recherche-action dans des IFSI portant sur les mobilités étudiantes, dans le cadre du Diplôme d'État d'Infirmier relevant du LMD.

Hervé Breton
Avec l'équipe de Tours
Anne-Marie Bodin, Christine Lecoq, Sébastien Pesce,

Références bibliographiques

- Brémaud, L., Breton, H., Eneau, J., Pesce, S. (éds) (2017). Revue *Éducation Permanente* 2017/2, n°211, « Voyage, mobilité et formation de soi ». Paris : CNAM.
- Breton, H. (2017). Mobilités transnationales et ingénierie des certifications : enjeux et limites des approches compétences. *Journal of International Mobility*, n°4, Paris : PUF.
- Caillaud, P. 2013. « L'Europe des certifications professionnelles : coordination des systèmes nationaux ou promotion d'un modèle européen ? ». *Cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs*. Hors-série n° 4, 33-50.